

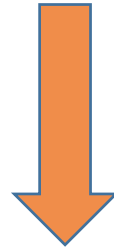


ISO 50001 et décret tertiaire

Daniel CAPPE, Vice-président de l'ATEE

Atelier participatif
Industriels : comment construire une stratégie
25 juin 2021 - ATEE NORMANDIE

Le système de management de l'énergie (SMEn) selon l'ISO 50001



**Une méthode
qui vous guide
pour répondre aux enjeux du décret tertiaire**

Principales exigences décret tertiaire

- . Définir le **périmètre** des bâtiments assujettis.
 - . Et les objectifs d'amélioration

 - . A partir d'une **consommation de référence**
(nécessité d'un état des lieux, analyse des leviers d'amélioration : enveloppe, usages, exploitation, comportements)

 - . Définir les **actions** d'amélioration et les déployer
 - . **Mesurer** les résultats, suivre l'amélioration dans le temps
- => Dépôt annuel sur Plateforme OPERAT

Exigences de la norme ISO 50001

- . Définir le **domaine d'application** du SMEn
- . Et une politique énergétique : stratégie, objectifs, indicateurs

- . Déterminer une **situation de référence**
- . Effectuer une revue énergétique (analyse des usages et des consommations, déterminer les facteurs pertinents à mesurer et les indicateurs de performance énergétique)

- . Etablir un plan **d'actions** d'amélioration et l'appliquer
- . Sensibiliser/former le personnel
- . Surveiller et **mesurer** les résultats des actions entreprises pour une amélioration continue de la performance énergétique

**Le Programme national PRO-SMEn
vous aide à financer
la mise en place d'un système de management de l'énergie
ISO 50001**



**Une prime
est versée par l'ATEE une fois que vous avez obtenu
le certificat ISO 50001**

La prime PRO-SME_n

combien

- Prime égale à 20% des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés ISO 50001
- La prime va jusqu'à 40.000 euros

pour qui

- Entreprises : tous secteurs et toutes tailles
- Etablissements publics et collectivités

comment

Sur demande
et présentation du certificat ISO 50001
obtenu après le 1.1.2018 et avant le 1.10.2022

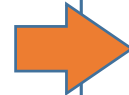
Exemples de bénéficiaires de la prime

- **Industrie** : ST Hubert, Bonduelle, Electrolux professionnel, Valeo vision, Egger panneaux, Aubert et Duval, OTIS, Signaux Girod, Laiterie de St Malo...
- **Entreprises autres secteurs** : Allianz France, Parc Astérix, Le Bon Marché, Orange, Hôtel St James (92), SEA TPI (data center), Distribeaune (E.Leclerc)...
- **Collectivités** : Brest métropole, Strasbourg, CCAS de Limoges, Montauban..
- **Hôpitaux** : Charles Perrens (Agen), Lariboisière (AP-HP), CH Rodez...
- **Divers** : Musée du Louvre, Aéroports de Lyon, Mutuelle Bleue...

Pour en savoir plus



www.pro-smen.org



- . Comment demander la prime
- . Formulaires de demande
- . Conditions d'obtention, délais etc.
- . FAQ



Contact : pro-smen@atee.fr

Le Programme est géré et animé par l'ATEE. Le fonds est doté de 20 millions d'euros.
Le fonds du Programme est alimenté par EDF qui, en contrepartie, reçoit des CEE.

